

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf décembre,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Saint-Bonnet-le-Froid (salle des 3 Vallées),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Jean-Pierre SANTY)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **18**

Ayant pris part au vote  
(vote public) : **22**

○ Pour : **22**

○ Contre : **0**

○ Abstention : **0**

○ Blanc : **0**

○ Nul : **0**

**Présents** : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, GOUY Pascal, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, PEYRARD Nicolas, CIBERT Gilles et Mmes MARCON Catherine, DURIEUX Gladys, JAMES Marie-Laure, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline et SOUTRENON Maryline.

**Excusé** : Néant

**Absents** : M. CELLE Hubert et Mme MASSARDIER Céline.

**Pouvoirs** : Mme DREVET Hélène donne pouvoir à M. DURIEUX Pierre. M. SABY François-Régis donne pouvoir à Mme Marie-Laure JAMES. M. POINAS Jean-Michel donne pouvoir à Mme Gladys DURIEUX. M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme Maryline SOUTRENON.

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

**Le 14 décembre 2022**

Date d'affichage :

**Le 14 décembre 2022**

M. le Président précise que la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon a souhaité simplifier la lecture de ses budgets en lien avec l'adoption de la nomenclature M57 (délibération du Conseil Communautaire n° DC/2022-09-05/08 en date du 5 septembre 2022).

Une nouvelle organisation budgétaire est donc initiée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette organisation a été décidée en lien avec les services de l'Etat (services fiscaux et service de gestion comptable d'Yssingeaux).

**DELIBERATION N° :**  
**DC/2022-12-19/22**

**OBJET DE LA SEANCE :**  
**Budget 2022**

**Clôture de budgets annexes**

« ZA d'Aulagny »

« ZA du Cantonner »

« ZA de la Chavana »

« ZA des Lardons »

La création d'un budget annexe « Zones d'activités » au 1<sup>er</sup> janvier 2023 (délibération du Conseil Communautaire n° DC/2022-12-19/19 prise au cours de la présente séance) regroupant l'ensemble des zones d'activités du territoire actuelles ainsi que les futures zones implique la clôture des budgets annexes des zones d'activités suivantes au 31 décembre 2022 :

- ZA AULAGNY
  - SIRET 244 300 307 00075
  - Code budget 30904
- ZA DU CANTONNIER
  - SIRET 244 300 307 00059
  - Code budget 30903
- ZA DE LA CHAVANA
  - SIRET 244 300 307 00083
  - Code budget 30905
- ZA DES LARDONS
  - SIRET 244 300 307 00109
  - Code budget 30906

AR Prefecture

043-244300307-20221219-DC2022121922-DE  
Reçu le 28/12/2022

Ces clôtures induisent de fait la clôture des services TVA directement associées énoncés ci-dessous :

- Clôture du budget annexe « ZA d'Aulagny » ainsi que le service TVA numéro « TVA 4 / 21 »
- Clôture du budget annexe « ZA du Cantonnier » ainsi que le service TVA numéro « TVA 6 »
- Clôture du budget annexe « ZA de la Chavana » ainsi que le service TVA numéro « TVA 19 »
- Clôture du budget annexe « ZA des Lardons » ainsi que le service TVA numéro « TVA 10 / 24 »

M. le Président rappelle que ces 4 zones intègrent au 1<sup>er</sup> janvier 2023 le nouveau budget « zones d'activités », avec un assujettissement TVA mensuel.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- précise que les résultats de clôture des budget annexes « ZA d'Aulagny », « ZA du Cantonnier », « ZA de la Chavana » et « ZA des Lardons » seront reportés sur le nouveau budget annexe « Zones d'activités », ainsi que les emprunts afférents,
- approuve la suppression du budget annexe « ZA d'Aulagny » au 31 décembre 2022,
- approuve la suppression du service TVA lié au budget annexe « ZA d'Aulagny » au 31 décembre 2022,
- approuve la suppression du budget annexe « ZA du Cantonnier » au 31 décembre 2022,
- approuve la suppression du service TVA lié au budget annexe « ZA du Cantonnier » au 31 décembre 2022,
- approuve la suppression du budget annexe « ZA de la Chavana » au 31 décembre 2022,
- approuve la suppression du service TVA lié au budget annexe « ZA de la Chavana » au 31 décembre 2022,
- approuve la suppression du budget annexe « ZA des Lardons » au 31 décembre 2022,
- approuve la suppression du service TVA lié au budget annexe « ZA des Lardons » au 31 décembre 2022,
- charge M. le Président de signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,  
Bernard SOUVIGNET - Président



**AR Prefecture**

043-244300307-20221219-DC2022121922-DE  
Reçu le 28/12/2022

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*